

SALLE DES FÊTES -LUÉ-en-BAUGEOIS

TARIFS 2013

Lors du Conseil Municipal du 23 novembre dernier, les élus ont décidé de fixer les nouveaux tarifs suivants à compter du *1^{er} janvier 2013*.

INTITULÉ	<i>TARIF - 1^{ère} Location dans l'année</i>	<i>TARIF - 2^{ème} Location dans l'année</i>	<i>TARIF - 3^{ème} Location dans l'année</i>
<i>Vin d'honneur</i>	<i>80 Euros</i>	<i>80 Euros</i>	<i>80 Euros</i>
<i>Habitants de la Commune</i>			
<i>Location sur 1 jour</i>	<i>160 Euros</i>	<i>210 Euros</i>	<i>260 Euros</i>
<i>Location sur 2 jours</i>	<i>240 Euros</i>	<i>290 Euros</i>	<i>330 Euros</i>
<i>Habitants hors Commune</i>			
<i>Location sur 1 jour</i>	<i>300 Euros</i>	<i>300 Euros</i>	<i>300 Euros</i>
<i>Location sur 2 jours</i>	<i>390 Euros</i>	<i>390 Euros</i>	<i>390 Euros</i>
<i>Associations de la Commune</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Associations hors Commune</i>	<i>Tarif Normal</i>	<i>Tarif Normal</i>	<i>Tarif Normal</i>
<i>Chauffage par jour (1er/11 au 15/04 de l'année)</i>	<i>35 Euros</i>	<i>35 Euros</i>	<i>35 Euros</i>
<i>CAUTIONS (230^e garantie de réservation et 80€ entretien de la salle)</i>	<i>230 € et 80 €</i>	<i>230 € et 80 €</i>	<i>230 € et 80 €</i>

Comme vous pouvez le constater, les tarifs ont augmenté de 10€ par rapport à l'année 2012, sauf le tarif du chauffage.

Un tarif progressif a été appliqué en cas de plusieurs locations dans l'année pour les habitants de la commune.

Pourquoi ces augmentations : Une étude financière a été faite sur trois années consécutives. Il en ressort que le budget reste toujours déficitaire, chaque année.

✚ ***Charges afférentes à la salle : Electricité – Eau – Gaz – Ordures ménagères – Produits d'entretien – Fournitures papier – Ménage – Entretien et réparation du matériel.***

✚ ***Recettes afférentes à la salle : Uniquement les locations.***

❖ ***Exemple pour l'année 2012 : Total des recettes (4.030,00€) – Total des dépenses (5.914,81€).***

IMPORTANT **INFORMATION AUX RIVERAINS**

En cas de tapage nocturne, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** prévenir la **GENDARMERIE**. Elle seule peut intervenir pour prévenir les locataires de la salle.

Bien entendu, votre appel ne sera divulgué ni par les gendarmes ni par les services municipaux.

Il n'est donc pas nécessaire de téléphoner aux élus de la commune.

Petit rappel : Les nuisances sonores d'une salle des fêtes sont acceptées jusqu'à 1 heure du matin avec une tolérance allant jusqu'à 2 heures tout en restant raisonnable.

CIMETIERE COMMUNAL - TARIFS



Par délibération en date du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal a fixé des nouveaux tarifs pour les concessions ainsi qu'un tarif cave urne. A savoir :

Tarif concession : pour une durée de 15 ans : 50 Euros

Tarif cave urne : pour une durée de 15 ans : 350 Euros (les renouvellements suivants se feront au tarif de 50 Euros pour 15 années). Deux caves urnes seront préinstallées par la commune et rétrocédées au prix coutant.

Cave urne : petit caveau où sont déposées les cendres des défunts.



Les travaux concernant la reprise des concessions et la création des caves urnes vont débuter au 1^{er} semestre 2013. Les éventuels achats de concessions ne pourront se faire qu'au 2^{ème} semestre 2013.

Par ailleurs, un arrêté municipal a été pris pour prescrire un règlement du cimetière. Ce dernier est affiché à la Mairie et à l'entrée du Cimetière.

***Exemple de cave urne pouvant contenir deux urnes.
Dimension à Lué : 80 x 80
Photo non contractuelle***